

NOUVELLE-ZÉLANDE

Date des élections: 25 novembre 1978

But de la consultation

Renouvellement de tous les membres du Parlement à l'échéance normale de leur mandat.

Caractéristiques du Parlement

Le Parlement monocaméral de Nouvelle-Zélande, la Chambre des Représentants, se compose de 92 membres élus pour 3 ans; 88 sièges, dits «généraux», sont réservés aux représentants des citoyens de souche européenne, tandis que 4 sont réservés aux représentants de la population aborigène maori.

Système électoral

Toute personne âgée de 18 ans révolus, résidant en permanence en Nouvelle-Zélande ou y résidant sans interruption depuis au moins une année, est électeur dans la circonscription où il a résidé au moins trois mois sans interruption avant la date de sa demande d'inscription sur des listes électorales. Les Maoris, et tout descendant de Maori, qui voudrait être considéré comme Maori, peuvent se faire inscrire et voter soit dans la circonscription électorale «générale» où ils résident, soit dans l'une des quatre circonscriptions électorales réservées aux Maoris.

Les aliénés mentaux, les personnes reconnues coupables de corruption électorale au cours des trois années précédant le scrutin, et les personnes détenues dans un pénitencier ne peuvent pas voter.

Les listes électorales sont établies pour chaque circonscription, par un bureau électoral central et sont tenues à jour par un système de recensement continu des électeurs; avant chaque élection, les listes sont révisées et réimprimées. Le vote n'est pas obligatoire mais tout électeur est tenu de se faire inscrire sur les listes électorales.

Tout électeur inscrit, citoyen de la Nouvelle-Zélande, peut se porter candidat au Parlement. En outre, les personnes qui étaient inscrites sur les listes électorales le 22 août 1975 sont éligibles au Parlement sans considération de nationalité.

Les fonctionnaires d'Etat faisant acte de candidature doivent être mis en congé jusqu'après les élections et, s'ils sont élus, démissionner de leurs fonctions.

Les candidats ne sont pas nécessairement membres d'un parti politique. Ils doivent cependant être présentés par au moins deux électeurs inscrits dans la circonscription où ils briguent les suffrages, entre les 27^e et 20^e jours précédant celui du scrutin. Toute candidature doit s'accompagner du dépôt d'une caution de NZJ 100 que le candidat perd s'il n'a pas obtenu au moins le quart du nombre total de suffrages recueillis

par le candidat élu. Un candidat ne doit pas dépenser plus de NZ\$ 4000 en frais électoraux.

La Nouvelle-Zélande est divisée en 92 circonscriptions électorales. Les candidats sont élus au scrutin uninominal à un tour, à raison d'un par circonscription.

Il est procédé à une élection partielle en cas de vacance de siège en cours de législature.

Considérations politiques générales et déroulement de la consultation

La date des élections a été annoncée le 13 septembre 1978.

Les deux principales formations qui s'affrontaient étaient à nouveau celles de M. Robert Muldoon (Premier Ministre sortant, chef du Parti national) et de M. Wallace Rowling (chef de l'opposition et ancien Premier Ministre, Parti travailliste). Deux petits partis — la Ligue du crédit social (*Social Credit League*) et le Parti des valeurs (*Values Party*) — présentaient aussi des candidats dans toutes les circonscriptions.

Au cours de la campagne électorale, le Parti national conservateur a fait valoir les résultats de ses trois années de gestion et a mis en doute la crédibilité de certaines des promesses électorales de l'opposition, tandis que le Parti travailliste a avancé l'argument selon lequel, loin d'avoir résolu les problèmes économiques auxquels le pays était confronté en 1975, les politiques du Gouvernement national n'avaient fait que les aggraver. La Ligue du crédit social espérait recueillir les suffrages de sympathisants désabusés des deux grands partis, notamment dans le secteur rural.

Le jour du scrutin, le Parti national a été reconduit au pouvoir, avec une majorité réduite, bien qu'ayant obtenu moins de suffrages que le Parti travailliste. Les défections enregistrées au niveau du parti gouvernemental se sont soldées par un accroissement considérable du nombre de suffrages en faveur de la Ligue du crédit social qui n'a réussi, néanmoins, qu'à conserver le siège détenu par son dirigeant. Le 13 décembre, le Premier Ministre Muldoon — qui a été élu une première fois en novembre 1975 — a annoncé un remaniement de son Cabinet, avec notamment la nomination de six nouveaux Ministres.

Données statistiques1. *Résultats du scrutin et répartition des sièges
à la Chambre des Représentants*

Nombre d'électeurs inscrits	2 489 510
Votants1721443(69,15%)
Bulletins blancs ou nuls.11 270
Suffrages valablement exprimés.1710 173

Formation politique	Nombre de candidats	Suffrages obtenus		Nombre de sièges	Nombre de sièges au moment de la dissolution	Nombre de sièges remportés aux précédentes élections
Parti national	92	680 991	39,8	50	54	55
Parti travailliste	92	691 076	40,4	41	32	32
Ligue du crédit social	92	274 756	16,1	1	1	-
Parti des valeurs	92	41 220	2,4	-	-	-
Divers	53	22 130	1,3			
				92*	87	87

* 5 sièges de plus depuis les dernières élections.

*2. Répartition des représentants par catégories
professionnelles*

Juristes	16
Agriculteurs	16
Commerçants	9
Enseignants	
Syndicalistes	
Comptables	
Personnes venant du secteur agricole	
Ouvriers	
Assistants sociaux	
Agents immobiliers	
Consultants spéciaux	
Chercheurs	
Financiers	
Fonctionnaires d'Etat	
Secrétaires de société	
Divers	

3. Répartition des représentants suivant le sexe

Hommes	88
Femmes	4
	92

4. Répartition des représentants par classes d'âge

Moins de 30 ans	2
30-34 ans	9
35-39 »	18
40-44 »	13
45-49 »	12
50-54 »	13
55-59 »	14
60 ans et plus	<u>11</u>
	92

Moyenne d'âge des représentants : 46,7 ans